

ASSEMBLEE GENERALE  
DU 22 JUIN 2024

Neuville Saint Rémy



Association loi 1901  
Déclarée à la Préfecture du Nord le 1 juillet 2017 (W595000765)  
Siège : 74, Rue de Beaumont 59510 Hem

## CONVOCAATION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à notre Assemblée Générale qui se déroulera :

**Le samedi 22 juin 2024,  
Salon Saint Jacques  
Rue de Lille  
59554 NEUVILLE SAINT REMY**

**9H00** Accueil avec un petit café pour les représentants des clubs.

**9H30** Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Ligue.

**13H00** Clôture de l'Assemblée Générale par le Président.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions statutaires, l'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié des groupements sportifs sont présents ou représentés.

Nous vous rappelons également que pour disposer de voix, les groupements sportifs qui sont présents doivent être affiliés à la FFVolley et leurs représentants doivent être licenciés (validation financière et administrative).

Le vote par correspondance n'est pas admis. Cependant, si le représentant statutaire de votre Groupement Sportif ne peut pas assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire qui peut être :

- Soit une personne licenciée du même Groupement Sportif,
- Soit le représentant d'un autre Groupement Sportif appartenant au même Comité Départemental.

**Attention**, chaque représentant d'un Groupement Sportif ne peut disposer que d'un **maximum de deux pouvoirs**.

Nous vous rappelons que les documents sont mis à votre disposition sur le [site internet de la Ligue](#).

Comptant sur votre présence, je vous présente, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Didier DECONNINCK  
Président LRvolley des Hauts-de-France